



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bienvenue sur www.visitlido.it, le site web du Consorzio Venezia et de son Lido, dont le siège social est situé Via Corfù, 8 - 30126 Lido di Venezia, numéro de TVA 04255230270, e-mail info@veneziaeilsuolido.it, qui permet de réserver et d'acheter des services d'hébergement dans les hôtels du Lido de Venise.

Il est essentiel de clarifier que le Consorzio n'est pas partie active/passive de l'accord contractuel d'hospitalité entre le client et la structure d'accueil, mais intervient uniquement en tant que facilitateur de la rencontre entre l'offre et la demande ; par conséquent, toute conséquence contractuelle et tout litige éventuel doivent être résolus entre le client et la structure d'accueil, sans que le Consorzio puisse être impliqué de quelque manière que ce soit.

Nous vous invitons à lire attentivement les termes et conditions suivants :

Le Consorzio Venezia et son Lido se réservent le droit de modifier les termes et conditions sans préavis, lorsque de telles modifications deviennent nécessaires en raison des changements du marché, de l'évolution réglementaire ou des variations dans la fourniture du service. L'utilisation du site web et de ses fonctions librement accessibles implique l'acceptation de la prémisse précédente et des conditions générales suivantes.

Les Conditions Générales de Vente régissent l'achat de séjours et de services effectués en ligne sur le site www.visitlido.it et le contrat consécutif conclu entre les structures d'accueil faisant partie du Consorzio Venezia et son Lido et les utilisateurs du site. Chaque opération d'achat sera régie par les dispositions des articles 50 à 68 du D.Lgs du 6 septembre 2005 n. 206 "Code de la Consommation" et ses modifications ultérieures en matière de contrats à distance. La possibilité de conclure des accords spécifiques par écrit entre les parties est réservée, dans la mesure du possible, sous réserve des présentes conditions générales de vente.

1. Acceptation des conditions générales de vente.

Le Client, en envoyant électroniquement la confirmation de sa commande d'achat, accepte inconditionnellement et s'engage à respecter les présentes conditions générales, déclarant avoir pris connaissance et accepté toutes les indications fournies en vertu des normes susmentionnées, en reconnaissant également que chaque structure d'accueil ne sera pas liée à des conditions différentes sauf accord préalable écrit. L'éventuelle nullité ou invalidité totale ou partielle de l'un ou plusieurs articles des présentes Conditions Générales n'affecte en aucune manière la validité des autres articles du contrat, qui doivent être considérés comme illimités et efficaces. À la place de la condition invalide ou inefficace, une autre disposition appropriée aux objectifs économiques de l'accord sera appliquée.

2. Engagements du client

- Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être consultées en ligne par les Clients à l'adresse suivante <https://www.visitlido.it/fr/conditions-de-vente/>
- L'envoi de la confirmation de commande implique la pleine connaissance de ces Conditions Générales de Vente et leur acceptation intégrale
- Le Client s'engage, une fois la procédure d'achat en ligne terminée, à imprimer et à conserver les présentes conditions générales de vente, déjà consultées et acceptées lors du processus de réservation effectué, afin de satisfaire pleinement à la condition prévue aux articles 52 et 53 du D. Lgs n. 206/2005
- Pour acheter les services d'hébergement des structures faisant partie du Consorzio Venezia et son Lido, il est nécessaire d'avoir au moins 18 ans ou d'être majeur selon les lois du pays dont vous êtes citoyen.

3. Modalités d'achat

Lido, The Golden Island of Venice
info@visitlido.it
www.visitlido.it

Consorzio di promozione Venezia e il suo Lido
Via Corfù, 8 - 30126 Venezia Lido (VE)
info@veneziaeilsuolido.it
P.IVA 04255230270

- L'achat de services d'hébergement sur www.visitlido.it est effectué par le client au prix global indiqué, qui est accepté lors de l'envoi de la confirmation de réservation ;
- Avant la confirmation de la réservation, le client recevra un résumé du coût total des services de voyage demandés ;
- Après avoir confirmé la réservation indiquée dans le résumé des services, le client recevra un e-mail à l'adresse indiquée contenant le résumé de sa commande, le numéro de réservation et les spécifications du service ainsi que les modalités d'annulation.

N.B.

Il est obligatoire de vérifier le résumé de la réservation avant le paiement. En effet, il est essentiel que toutes les données (dates, horaires, noms des invités, adresses) soient correctes. Si des inexactitudes, même mineures (par exemple, une faute de frappe dans les noms), sont détectées en raison d'une erreur de saisie des données par le client, étant donné la pleine responsabilité de ce dernier pour l'erreur, le Consorzio Venezia et son Lido ou la structure d'accueil concernée doivent être contactés immédiatement à l'adresse info@veneziaeilisolido.it. Dans tous les cas d'annulation, de non-réception du prix du service réservé, en cas de motifs raisonnables de croire que la réservation est frauduleuse et en cas de violation des présentes conditions générales, la structure d'accueil se réserve le droit d'annuler la réservation, de demander le contre-valeur, de retenir le prix payé. En cas d'impossibilité de contacter le client, le Consorzio Venezia et son Lido ou la structure d'accueil concernée pourront ne pas confirmer ou annuler la réservation sans encourir de responsabilité de quelque nature que ce soit.

4. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès réception par le client de l'acceptation de la réservation par la structure d'accueil. L'invité est tenu de payer par carte de crédit, virement bancaire ou autre le montant total indiqué dans le résumé de la réservation du service. Le paiement doit être effectué dans les délais prévus par le type de réservation. Le non-respect de ces délais autorise la structure d'accueil concernée à annuler la réservation, en appliquant les éventuelles pénalités prévues.

5. Exclusion du droit de rétractation

L'Art. 47 du D. Lgs. 6 septembre 2005 n. 206 et ses modifications ultérieures, "Code de la consommation", exclut expressément l'applicabilité de la réglementation des contrats conclus hors des locaux commerciaux, des contrats à distance et du droit de rétractation associé aux contrats relevant du champ d'application de la réglementation concernant les voyages, les vacances et les circuits "tout compris", visés aux articles 32 à 51 du décret législatif du 23 mai 2011, n. 79 et aux contrats de services de transport de passagers. Par conséquent, pour tous les achats effectués sur www.visitlido.it, le droit de rétractation est exclu.

6. Pénalités en cas d'annulation ou de départ anticipé

Les cas d'annulation de la réservation par le client sont régis par les contrats conclus entre les différentes structures et le client. L'hôtelier a le droit de demander en cas de départ anticipé le paiement de la totalité de la période réservée avec facturation des nuitées jusqu'à la fin de la réservation.

7. Début et fin du séjour

Normalement, les chambres dans tous les établissements hôteliers sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h00 le jour du départ, sauf disposition contraire de la structure d'accueil. Tout hébergement anticipé ou libération de la chambre après l'heure indiquée est soumis au paiement d'un supplément sur place, confirmé par l'établissement hôtelier lui-même.

8. Droits de l'invité

Lido, The Golden Island of Venice
info@visitlido.it
www.visitlido.it

Consorzio di promozione Venezia e il suo Lido
Via Corfù, 8 - 30126 Venezia Lido (VE)
info@veneziaeilisolido.it
P.IVA 04255230270

L'invité dont la réservation a été régulièrement confirmée a le droit d'utiliser régulièrement les locaux de l'hôtel mis à disposition des clients sans conditions spécifiques, ainsi que le service régulier. L'invité a le droit d'exercer ses droits dans le respect de toutes les directives et du règlement de l'établissement.

9. Obligations de l'invité

L'invité est tenu, au plus tard au moment du départ, de payer les frais supplémentaires liés aux services/prestations supplémentaires dont il ou les personnes l'accompagnant ont bénéficié, ainsi que la taxe de séjour si elle est applicable. L'invité est également responsable de tout dommage causé à l'établissement ou à des tiers, y compris les autres invités, causé par lui-même ou par des personnes dont il est responsable.

10. Droits de l'hôtel

Si l'invité refuse de payer les frais pour les services supplémentaires achetés sur place, l'hôtel a légalement le droit de rétention et de gage sur les biens de l'invité se trouvant dans l'hôtel. Lesdits droits de rétention et de gage servent également de garantie pour d'éventuels dédommagements de toute nature.

11. Obligations de l'hôtel

L'hôtel est tenu de fournir les prestations et services convenus dans une mesure correspondant à son propre standard. L'hôtel peut mettre à disposition des invités un logement de remplacement adéquat (de qualité équivalente), en cas, par exemple, d'inaccessibilité de la/les chambre(s), de prolongation du séjour des invités occupant la chambre en question, de surréservation ou d'autres besoins importants de l'hôtel nécessitant une telle décision. Tout coût supplémentaire lié au logement de remplacement est à la charge de l'hôtel.

12. Responsabilité pour les dommages aux biens

La structure d'accueil est responsable des dommages subis par l'invité si le dommage survient dans les locaux de la structure et que celle-ci ou ses employés en sont responsables. La structure d'accueil est responsable des biens introduits dans les locaux par l'invité, dans la limite d'un montant maximal équivalent à cent fois le prix de location par jour, si elle ne parvient pas à prouver que le dommage n'a pas été causé par elle, ses employés ou des personnes fréquentant son établissement. Dans ce contexte, elle est responsable, jusqu'au montant maximal mentionné, de la détérioration, de la destruction ou du vol de biens, d'objets de valeur, d'argent et de titres de crédit. En cas de chambre double, si un seul occupant est endommagé, le montant de l'indemnisation sera équivalent à cent fois la moitié du prix de la chambre. Cependant, la structure d'accueil n'est pas responsable lorsque les dommages ou le vol sont causés par le client lui-même, par force majeure ou par la nature des biens. La garde d'objets peut être refusée si ceux-ci sont dangereux (c'est-à-dire susceptibles de causer des dommages), trop encombrants ou de valeur excessive. Les biens sont considérés comme introduits dans la structure au moment où ils sont pris en charge par un membre du personnel de l'établissement d'accueil ou sont placés dans un endroit destiné à les conserver à l'intérieur de l'établissement d'accueil. L'invité doit signaler les faits sans délai injustifié à la direction de la structure pour ne pas perdre le droit à indemnisation (article 1785 ter du code civil).

13. Résolution du contrat - Impossibilité survenue

La structure d'accueil peut résoudre le contrat avec effet immédiat dans les cas suivants :

- si l'invité utilise les locaux avec un grave préjudice à la propriété ou rend la cohabitation avec les autres invités intolérable en adoptant un comportement autoritaire, irrespectueux, scandaleux ou inconvenant, ou s'il se rend coupable d'actions ou d'omissions contre le prestataire de services d'accueil, le personnel, les autres invités et/ou les personnes présentes à l'hôtel, punis par la loi comme crime et portant atteinte aux droits de propriété, à la bienséance et à l'intégrité physique ;
- si l'invité est atteint d'une maladie contagieuse ou d'une maladie dont le cours dépasse la durée du séjour convenu, ou si des soins particuliers sont nécessaires.

Si l'exécution du contrat est rendue impossible par des événements de force majeure (par exemple, catastrophe naturelle, grève, fermeture, dispositions officielles, etc.), la structure d'accueil peut le résoudre à



tout moment sans préavis, si le contrat n'est pas déjà considéré comme résolu par la loi, ou si l'hôtel n'a pas déjà été exonéré de son obligation. Tout droit à une indemnisation de la part de la structure d'accueil est exclu.

14. Réclamations

Si l'invité estime devoir formuler une réclamation concernant son séjour, les motifs doivent être communiqués sur place, directement à la direction de la structure. Si l'invité n'est pas satisfait de la manière dont la réclamation est traitée, il dispose néanmoins de 10 jours après le départ pour présenter une réclamation écrite, avec une illustration détaillée des motifs de plainte.

15. Loi applicable et tribunal compétent

Les présentes conditions générales, ainsi que les relations entre les utilisateurs et les structures d'accueil, sont régies par la loi italienne. La résolution de tout litige pouvant survenir entre les clients et la structure d'accueil sera de la compétence exclusive du Tribunal de Venise.

Lido, The Golden Island of Venice
info@visitlido.it
www.visitlido.it

Consorzio di promozione Venezia e il suo Lido
Via Corfù, 8 - 30126 Venezia Lido (VE)
info@veneziaeilsuolido.it
P.IVA 04255230270